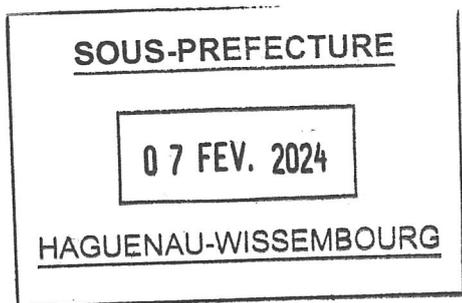




## ASSOCIATION FONCIERE DE DONNENHEIM

Nombre de Membres : 7  
En exercice : 7  
Présents : 5  
Votants : 7  
Pouvoirs : 2  
Absents : 2



L'an : **deux mille vingt quatre**

Le : **31 janvier**

L'Association Foncière de la Commune de DONNENHEIM  
Dûment convoquée, s'est réunie en session : ordinaire  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas  
RITLENG, Président

Date de convocation de la réunion du Bureau : 24 janvier

**PRESENTS** : Marc GRASS, Laurent MORIER,  
Aurélien RIFF, Nicolas RITLENG, Stéphan  
SCHISSELE

**POUVOIRS** :

André GILLIG a donné pouvoir à Stéphan SCHISSELE  
Gilbert ADAM a donné pouvoir à Nicolas RITLENG

**ABSENTS EXCUSES** : Gilbert ADAM & André GILLIG

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Bureau de l'Association Foncière

#### OBJET : Procès-verbal de la séance du 13 mars 2023

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion de l'Association Foncière du 13 mars 2023.

Aucune observation n'étant formulée,

**Le Bureau de l'Association Foncière**

**DECIDE**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023.

**Pour : 7 voix dont 2 Procurations**

Pour ampliation,  
Donnenheim, le 31 janvier 2024  
Le Président,

RITLENG Nicolas



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES  
RECEPTION EN PREFECTURE  
LE 7 FEVRIER 2024 ET  
PUBLICATION OU NOTIFICATION  
SUR LE SITE INTERNET  
DE LA COMMUNE &  
8 FEVRIER 2024



## ASSOCIATION FONCIERE DE DONNENHEIM

Nombre de Membres : 7  
En exercice : 7  
Présents : 5  
Votants : 7  
Pouvoirs : 2  
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt quatre**

Le : **31 janvier**

L'Association Foncière de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoquée, s'est réunie en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas RITLENG

Président

Date de convocation de la réunion du Bureau : 24 janvier

**PRESENTS** : Marc GRASS, Laurent MORIER, Aurélien RIFF

Nicolas RITLENG, Stéphan SCHISSELE

**POUVOIRS** :

André GILLIG a donné pouvoir à Stéphan SCHISSELE

Gilbert ADAM a donné pouvoir à Nicolas RITLENG

**ABSENTS EXCUSES** : Gilbert ADAM & André GILLIG

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Bureau de l'Association Foncière

#### **OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2023.**

Monsieur le Président soumet aux membres du Bureau de l'Association Foncière de DONNENHEIM le Compte de Gestion de l'exercice 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal de HAGUENAU.

Les chiffres étant en concordance avec le Compte Administratif 2023 de l'Association Foncière de DONNENHEIM,

**Le Bureau de l'Association Foncière, après délibération,**

**DECIDE**

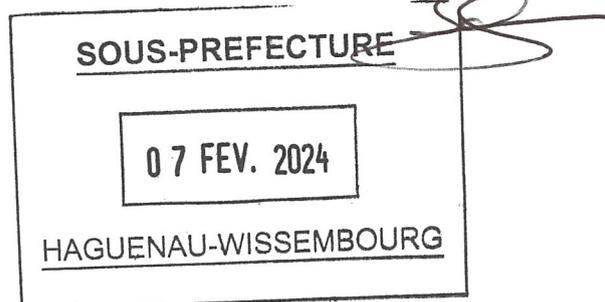
D'adopter le Compte de Gestion 2023 ainsi présenté.

**Pour : 7 voix dont 2 Procurations**

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES  
RECEPTION EN PREFECTURE  
LE 7/2/2024 ET  
PUBLICATION OU NOTIFICATION  
SUR LE SITE INTERNET DE  
LA COMMUNE LE 8/2/2024

Pour ampliation,  
Donnenheim, le 31 janvier 2024  
Le Président,

RITLENG Nicolas





## ASSOCIATION FONCIERE DE DONNENHEIM

Nombre de Membres : 7  
En exercice : 7  
Présents : 5  
Votants : 7  
Pouvoirs : 2  
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt quatre**

Le : **31 janvier**

L'Association Foncière de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoquée, s'est réunie en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas RITLENG

Président

Date de convocation de la réunion du Bureau : 24 janvier

**PRESENTS** : Marc GRASS, Laurent MORIER, Aurélien RIFF

Nicolas RITLENG, Stéphan SCHISSELE

**POUVOIRS** :

André GILLIG a donné pouvoir à Stéphan SCHISSELE

Gilbert ADAM a donné pouvoir à Nicolas RITLENG

**ABSENTS EXCUSES** : Gilbert ADAM & André GILLIG

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Bureau de l'Association Foncière

#### OBJET : Compte Administratif 2023.

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, Monsieur RITLENG Nicolas – Président, quitte la salle et délègue la présidence à Monsieur SCHISSELE Stéphan, Vice-président de l'Association Foncière de DONNENHEIM.

Monsieur le Vice-président expose le Compte Administratif 2023 qui se décompose de la façon suivante :

<b>Section de fonctionnement :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>10 696,88 €</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>2 600,06 €</b>
	<b>Déficit de l'exercice :</b>	<b>8 096,82 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Excédent ou déficit de l'exercice :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit de l'exercice en fonctionnement :</b>		<b>- 8 096,82 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement antérieur :</b>		<b>14 713,77 €</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>6 616,95 €</b>
<b>Excédent de l'exercice en investissement :</b>		<b>0 €</b>
<b>Excédent d'investissement antérieur :</b>		<b>648 €</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>648 €</b>

Le Bureau de l'Association Foncière, après délibération,

**DECIDE**

- d'approuver le Compte Administratif 2023.
- De reporter la somme de **6 616,95** Euros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du Budget Primitif 2024.
- De reporter la somme de **648** Euros au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement) du Budget Primitif 2024.

**Pour : 5 voix dont 1 Procuration (André GILLIG)**

Pour ampliation,  
Donnenheim,  
Le Vice-Président,

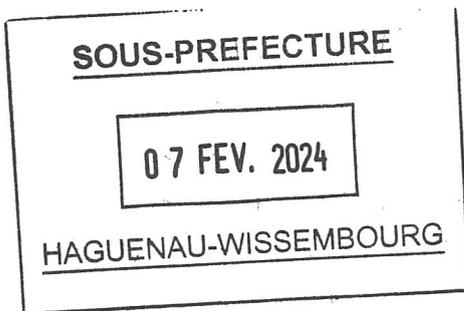
SCHISSELÉ Stéphan



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES  
RECEPTION EN PREFECTURE

LE 7/2/2024 ET  
PUBLICATION OU NOTIFICATION  
SUR LE SITE INTERNET  
DE LA COMMUNE  
LE 8/2/2024

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.





## ASSOCIATION FONCIERE DE DONNENHEIM

Nombre de Membres : 7  
En exercice : 7  
Présents : 5  
Votants : 7  
Pouvoirs : 2  
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt quatre**

Le : **31 janvier**

L'Association Foncière de la Commune de DONNENHEIM  
Dûment convoquée, s'est réunie en session : ordinaire  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas RITLENG  
Président

Date de convocation de la réunion du Bureau : 24 janvier

**PRESENTS** : Marc GRASS, Laurent MORIER, Aurélien RIFI  
Nicolas RITLENG, Stéphan SCHISSELE

**POUVOIRS** :

André GILLIG a donné pouvoir à Stéphan SCHISSELE

Gilbert ADAM a donné pouvoir à Nicolas RITLENG

**ABSENTS EXCUSES** : Gilbert ADAM & André GILLIG

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Bureau de l'Association Foncière

#### OBJET : Budget Primitif 2024.

Monsieur le Président présente le détail du Budget Primitif 2024 aux membres du Bureau.  
Il se décompose de la façon suivante :

<b>Section de fonctionnement : Dépenses</b>	<b>9 216,95 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>9 216,95 €</b>
<b>Section d'investissement : Dépenses</b>	<b>648,00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>648,00 €</b>

La section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement sont équilibrées.

**Le Bureau de l'Association Foncière, après délibération,**

**DECIDE**

D'approuver le Budget Primitif 2024

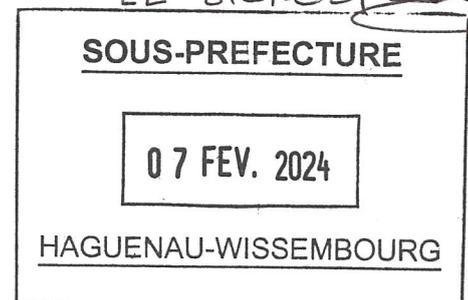
**Pour : 7 voix dont 2 Procurations**

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES  
RECEPTION EN PREFECTURE

LE 7/2/2024 ET  
PUBLICATION OU NOTIFICATION  
SUR LE SITE INTERNET  
DE LA COMMUNE  
LE 8/2/2024

Pour ampliation,  
Donnenheim, le 31 janvier 2024  
Le Président,

  
RITLENG Nicolas





## ASSOCIATION FONCIERE DE DONNENHEIM

Nombre de Membres : 7  
En exercice : 7  
Présents : 5  
Votants : 7  
Pouvoirs : 2  
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt quatre**

Le : **31 janvier**

L'Association Foncière de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoquée, s'est réunie en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas RITLENG

Président

Date de convocation de la réunion du Bureau : 24 janvier

**PRESENTS** : Marc GRASS, Laurent MORIER, Aurélien RIFF

Nicolas RITLENG, Stéphan SCHISSELE

**POUVOIRS** :

André GILLIG a donné pouvoir à Stéphan SCHISSELE

Gilbert ADAM a donné pouvoir à Nicolas RITLENG

**ABSENTS EXCUSES** : Gilbert ADAM & André GILLIG

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES  
RECEPTION EN PREFECTURE

LE 7/2/2024 ET  
PUBLICATION OU NOTIFICATION  
SUR LE SITE INTERNET  
DE LA COMMUNE LE  
8/2/2024

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Bureau de l'Association Foncière

**OBJET : Rôle de recouvrement 2024.**

**Le Bureau de l'Association Foncière, après délibération,**

#### **DECIDE**

- D'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2024
- De fixer à **0,12** euros hors taxes par are la quote-part à verser par les propriétaires fonciers intéressés.
- De ne pas facturer la T.V.A.
- De ne pas demander de cotisation fixe.
- De confier l'établissement du rôle de recouvrement à APIS ALSACE.
- De faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à APIS ALSACE soit **1, 11 euros** par hectare, le montant correspondant étant à verser à APIS ALSACE.
  - Compte Crédit Agricole 17206/00770/93002087411/08, dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.
- Les redevances inférieures au minimum de perception fixée par la Trésorerie, seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.
- Date butoir de demande d'édition du rôle définitif fixée au 01 septembre 2024 pour un envoi en trésorerie en septembre 2024.

**Pour : 7 voix dont 2 Procurations**

Pour ampliation,  
Donnenheim, le 31 janvier 2024  
Le Président,

RITLENG Nicolas



**SOUS-PREFECTURE**

**07 FEV. 2024**

**HAGUENAU-WISSEMBOURG**